

PHA

HUISSIERS DE JUSTICE

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION **303 rue de l'Église - Rasey – 88220 XERTIGNY**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LE DIX AOUT de 13 heures 50 à 15 heures 30.

A LA REQUETE de

Ayant pour avocats Maître Martine MESPELAERE, Avocat au Barreau de LILLE, demeurant 37 avenue Jean-Baptiste Lebas — 59100 ROUBAIX, et Maître Virginie GERRIET, Avocat associé de la SELARL CABINET WATBOT GERRIET BONNET, Avocat au Barreau d'EPINAL, ayant siège social 5 rue Chopin — 88000 EPINAL

Pour qui domicile est élu à EPINAL, 5 rue Chopin, en l'Etude de Maître Virginie GERRIET, Avocat, qui se constitue, occupe et occupera pour elle dans la procédure de saisie immobilière et expropriation qui se poursuivra devant le Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance d'EPINAL

A L'ENCONTRE DE : †

AGISSANT EN VERTU d'un commandement de payer valant saisie immobilière de mon ministère en date du 30 juin 2017

Je soussigné, Romuald ARRENAULT, Huissier de Justice associé de la SCP PHA, Huissiers de Justice, à la résidence d'EPINAL (Vosges), y demeurant 26 rue Thiers,

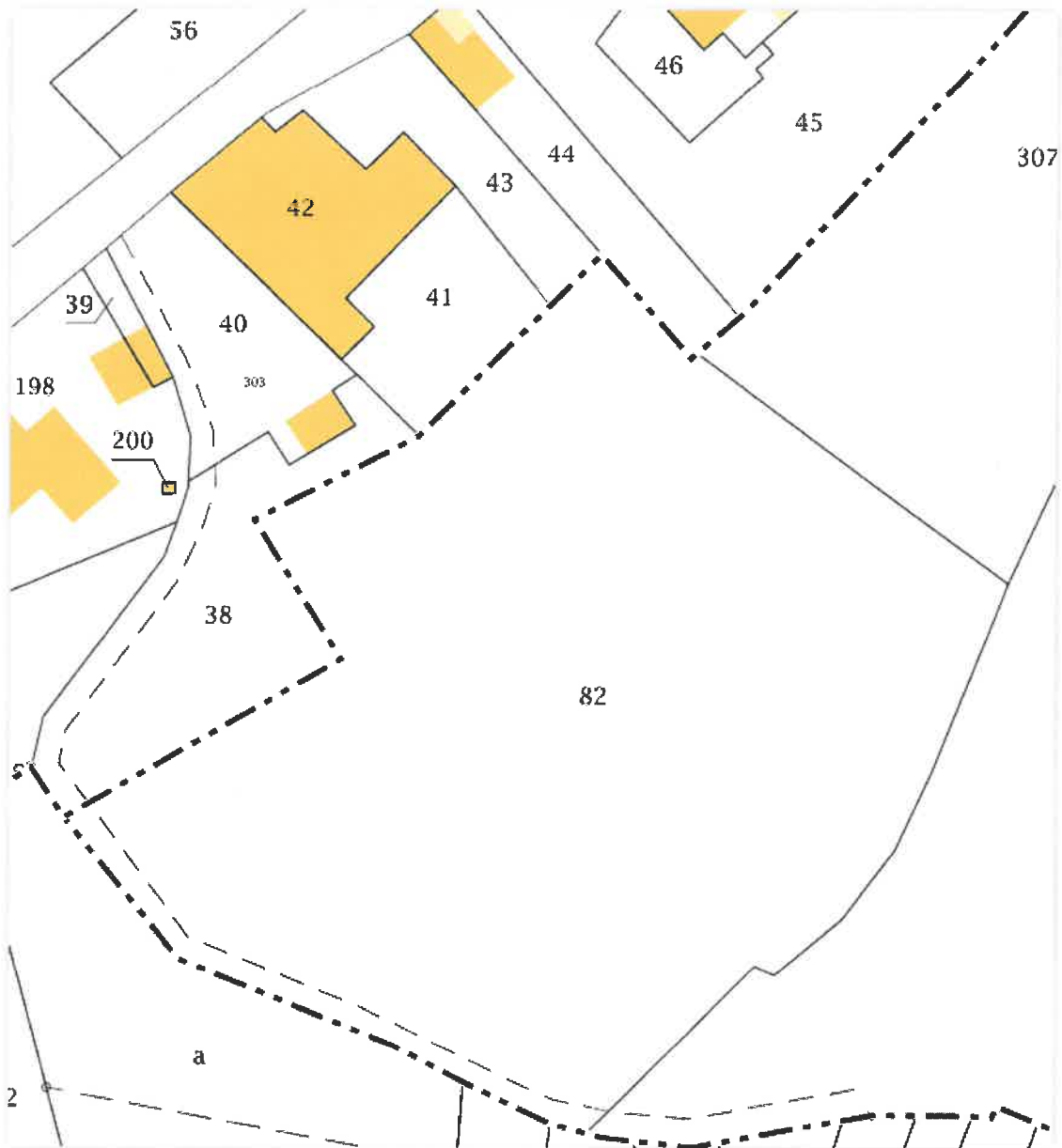
Certifie m'être rendu les jour et heure indiqués ci-dessous, commune de XERTIGNY (Vosges), lieudit Rasey, 303 rue de l'Église, afin de dresser le procès-verbal de description des immeubles ci-après désignés :

Une maison à usage d'habitation à :

XERTIGNY (VOSGES)
303 rue de l'Eglise

Figurant au cadastre

- section BD n°38, lieudit « Rasey Le Village » pour une contenance de 8 a 35 ca
 - section BD n°40, lieudit « 303 rue de l'Eglise Rasey » pour une contenance de 5 a 5 ca
 - section BD n°41, lieudit « Rasey Le Village » pour une contenance de 3 a 90 ca
 - section BD n°42, lieudit « Rasey Le Village » pour une contenance de 4 a 90 ca
 - section BD n°43, lieudit « Rasey Le Village » pour une contenance de 3 a 95 ca
 - section BD n°82, Lieudit « Pré sous le village » pour une contenance de 63 a 17 ca
- Soit ensemble 89 a 32 ca



Accompagné de Monsieur GERRIET, de la société BDIL, afin d'y effectuer la description et les diagnostics prévus par la Loi et où là étant, j'ai rencontré Monsieur et Madame PINON, propriétaires de l'immeuble concerné qui nous y donnent accès afin d'y mener nos opérations en leur présence.

Constatations Générales :

Parcelle 42 :

Il s'agit d'un ancien corps de ferme, composé d'une maison d'habitation, d'écuries et dépendances attenantes, le tout ancien, très vétuste et en très mauvais état.

Les maçonneries en moellons sont très détériorées, particulièrement celles du garage s'effondrant qui ont dû être étayées. Le bardage métallique de la façade principale est très détérioré et manquant en partie.

La charpente en bois de l'édifice comme sa couverture en tuiles mécaniques sont très vétustes et laissent passer le jour par endroits.

Le garage, les greniers et les deux caves sont inaccessibles compte-tenu de leur état.

La toiture du dépôt est très endommagée, des tuiles étant manquantes ou menaçant de choir. Côté sud, une partie du pignon de la façade du dépôt s'est effondrée.

Les menuiseries des dépendances sont très vétustes, ou hors d'état ou absentes.



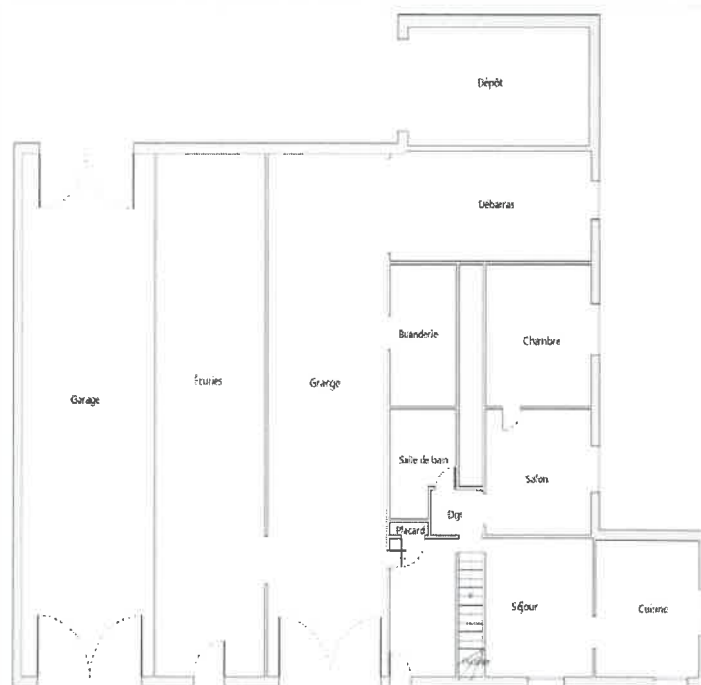






REZ-DE-CHAUSSEE

Plan de localisation :



La partie habitation de l'édifice est en très mauvais état.

Surface au sol mesurée totale : 111.87 m² (surface privative totale 111.87 m²)

ENTREE SEJOUR

Pièce en mauvais état. Carrelage ancien au sol. Présence d'un escalier en bois pour accéder à l'étage. Présence d'un poêle à bois.

Surface au sol mesurée : 20.70 m²



CUISINE

Pièce en mauvais état. Carrelage au sol. Présence d'un évier à deux bacs et de meubles de cuisine suspendus. Présence de la chaudière à bois alimentant les radiateurs.

Surface au sol mesurée : 20.60 m²





CHAMBRE

Pièce en mauvais état. Carrelage ancien au sol.
Surface au sol mesurée : 15.88 m².



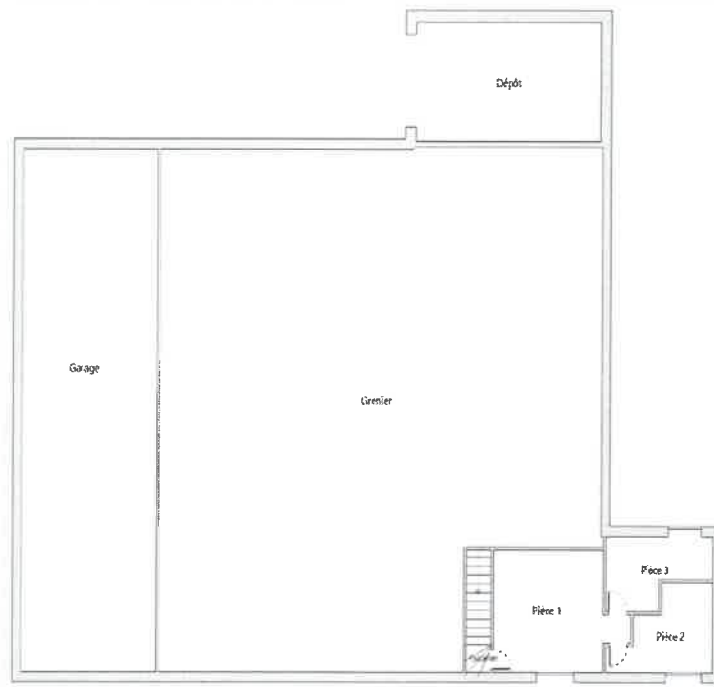
SALON

Pièce en mauvais état. Carrelage ancien au sol.
Surface au sol mesurée : 13.95 m².



PREMIER ETAGE

Plan de localisation :



PIECE 1

Pièce en très mauvais état. Parquet au sol.
Surface au sol mesurée : 14.54 m².



PIECE 2

Pièce en très mauvais état. Parquet au sol. Présence de traces d'infiltration.
Surface au sol mesurée : 10.15 m².



PIECE 3

Pièce à l'état d'usage. Parquet au sol. Surface au sol mesurée : 8.70 m².



DEPENDANCES ATTENANTES

BUANDERIE

Pièce à l'état brut. Présence du chauffe-eau.



ECURIES GRANGE DEBARRAS

Ensemble très vétuste à l'état brut.



Parcelle 40 :

Cour donnant sur la voie publique et close à cet endroit par un mur de moellons, d'un portail et d'un portillon métalliques, le tout ancien et détérioré.



Sur cette parcelle est édifée une remise en moellons et charpente en bois, couverte de tuiles mécaniques. Je note que la charpente s'est affaissée. La remise est pourvue d'éclairage.



Parcelle 41 :

Cour intérieure. Monsieur [redacted] indique que les eaux usées sont épandues sur son terrain après le passage par trois fosses se trouvant sur cette parcelle. Il m'indique que l'installation d'assainissement a été contrôlée en 2011-2012 par les services de l'environnement, sans m'en communiquer la preuve.



Parcelle 38 et 82 :

Prés situés en contrebas. Monsieur I n'indique que les eaux de pluies sont épandues sur la parcelle 82.



Parcelle 43 :

Parcelle envahie par les mauvaises herbes et les ronces.



CONDITIONS D'OCCUPATION DE L'IMMEUBLE :

Madame i'indique que cet immeuble constitue son lieu d'habitation principal pour elle et sa famille, qu'il n'est pas donné en location et ne fait pas l'objet d'une copropriété.

Mes opérations étant achevées, j'ai quitté les lieux et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de description, pour servir et valoir ce que de droit.

J'ai reproduit sur le présent acte les photographies numériques prises par mes soins lors de mes constatations.

J'ai annexé au dit acte le rapport rédigé par le diagnosticien mandaté composé d'un certificat de métrage, un diagnostic de performance énergétique, d'un constat de recherche d'amiante, un constat de recherche de plomb et d'un état des risques naturels, miniers et technologiques, le tout fait sur quarante-deux pages auxquelles il faudra se référer pour les renseignements d'ordre technique relatifs à l'immeuble.

Le présent acte comporte quatorze pages, outre les annexes. Acte soumis à la taxe forfaitaire.

Durée de référence : 60 mn ; Durée des diligences sur place : 1h40 ; Durée totale des diligences : 2h45

R. ARRENAULT

Coût :	
Emolument art6:	520,94
Transport :	7,67
T.V.A 20 %	105,72
Taxe Forfaitaire :	14,89
TOTAL T.T.C.	649,22 Euros

